



60 années de mauvaise gestion chinoise

Des arguments en faveur du génocide culturel au Tibet

INTERNATIONAL  
**CAMPAIGN**  
**FOR TIBET**



Image reçue par ICT

*La Campagne internationale pour le Tibet (ICT) a publié en 2012 un rapport intitulé “60 Years of Chinese Misrule: Arguing Cultural Genocide in Tibet”. La version succinte française qui suit “Soixante années de mauvaise gestion chinoise : Des arguments en faveur du génocide culturel au Tibet” ne reprend qu’une partie du rapport (la table des matières, le résumé, l’introduction, la conclusion et les recommandations). La version intégrale en anglais est disponible sur le site [www.savetibet.org](http://www.savetibet.org).*

---

#### **Crémation**

Rassemblement de Tibétains sur les hauteurs à proximité de Kirti à Ngaba (Province du Sichuan) à l’occasion de la cérémonie funéraire en l’honneur de Phuntsog, un moine d’une vingtaine d’années du monastère de Kirti qui s’est immolé par le feu le 16 mars 2011 et est décédé quelques jours plus tard.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Résumé</b> .....	p. 6
<b>2. Introduction</b> .....	p. 18
<b>3. Génocide culturel : une définition provisoire</b>	
<b>4. Prémices de la culture tibétaine</b>	
4.1. Traditions religieuses indigènes	
4.1. Introduction au Bouddhisme	
4.1. Système éducatif monastique et ses impacts	
4.1. Réincarnation	
4.1. Langue tibétaine	
4.1. Pensée scientifique tibétaine	
<b>5. Principes et structures de la gestion communiste chinoise au Tibet</b>	
5.1. Fondements idéologiques et nationalistes	
5.1. Autonomie tibétaine aux caractéristiques chinoises	
A. Cadre légal	
B. Cadre extra-légal : le rôle du Parti communiste chinois	
<b>6. Destruction de la culture tibétaine</b>	
6.1. L'ère Mao : Révolution, répression et résistance	
A. Invasion et occupation	
B. La grande révolution culturelle prolétaire	
6.1. Les ères de réforme et de post-réforme	
A. Assauts contre la 'Clique du Dalai'	
B. Endoctrinement par l'éducation et la langue	
C. Politiques économiques et démographiques	
6.1. Tibet du 21 <sup>ème</sup> siècle : coercition, répression et contrôle	
A. Religion au service du parti : le Parti communiste est le Bouddha vivant	
Auto-immolations tibétaines et autres contestations	
B. Développement occidental, sédentarisation des nomades et afflux démographique : mainmise	
Le plan de développement occidental	
Sédentarisation des nomades	
Afflux démographique	
C. Menaces pour la vie intellectuelle tibétaine	
Exclusion par l'éducation et la langue	
Attaques contre les intellectuels	
<b>7. Combat pour la survie de la culture</b>	
7.1. Résilience culturelle	
A. Ecrivains tibétains	
B. Musique populaire tibétaine	
7.1. Hégémonie culturelle chinoise	
<b>8. Tibet, Génocide culturel et Continuum de génocide</b>	
8.1. Réponse au danger réel du génocide culturel au Tibet	
<b>9. Conclusion</b> .....	p. 28
<b>10. Recommandations</b> .....	p. 32
<b>11. Références bibliographiques</b> .....	p. 41

# 1.

## Résumé

---



**Le présent rapport est une analyse réalisée par la *Campagne internationale pour le Tibet (ICT)* de l'impact sur la culture tibétaine du régime du Parti communiste chinois au Tibet. Sa publication intervient à un moment où la situation sur le plateau tibétain atteint un point d'inflexion critique. Après avoir rédigé ce rapport, ICT établit les constatations suivantes :**

- Cela fait plus de soixante ans que les autorités chinoises s'efforcent de remplacer la culture authentique et intrinsèque du Tibet par une version validée et contrôlée par l'Etat qui reflète les objectifs idéologiques, politiques et économiques du Parti communiste chinois. Cet effort s'inscrit dans le cadre de politiques délibérées conçues pour changer fondamentalement la culture tibétaine en la privant de son essence même et en la transformant en quelque chose que les autorités chinoises puissent gérer.
- Le régime communiste chinois au Tibet a mis en œuvre un schéma de répression, de libéralisation relative, de réaffirmation énergique de l'identité culturelle par les Tibétains, et a renforcé la répression. Ce schéma est enraciné dans l'application de politiques qui privilégient les intérêts de l'Etat-parti chinois au détriment de ceux du peuple tibétain. Ces politiques s'appuient à leur tour sur un ensemble de principes idéologiques et nationalistes qui imprègnent la manière de penser des dirigeants chinois et gagnent du terrain au niveau de la société.
- Les politiques et les pratiques chinoises en matière de répression et de destruction culturelles sont si systématiques et persistantes au Tibet, et leurs effets si graves, qu'elles renferment des éléments constitutifs d'un génocide culturel.
- Ces éléments constitutifs d'un génocide culturel, conjugués à d'autres critères, tels que des antécédents d'actes de génocide<sup>1</sup>, des tensions communautaires sans précédent, et des déclarations officiellement approuvées qui engendrent préjugés et haine à l'encontre des Tibétains, sont de plus en plus reconnus comme étant des signes avant-coureurs des génocides classiques, et devraient sensibiliser la communauté internationale en l'incitant à prendre des mesures préventives solides.

## TIBET, GÉNOCIDE CULTUREL ET CONTINUUM DE GÉNOCIDE

Du fait que le droit international ne codifie pas le terme de « génocide culturel », il s'ensuit des ambiguïtés quant à savoir si ce terme s'applique à la situation tibétaine et ce que signifierait son utilisation pour le peuple tibétain, les autorités chinoises et la communauté internationale. Ce rapport apporte une réponse à ces ambiguïtés :

- en élaborant une définition de base du « génocide culturel », ancrée dans le discours juridique international classique sur les génocides et le droit international des droits de l'homme ;
- en examinant l'histoire du régime communiste chinois au Tibet tout en se centrant sur les moteurs des politiques gouvernementales et idéologiques et la manière de mettre en œuvre ces politiques ;
- en analysant la situation passée et actuelle au Tibet dans le cadre de la définition de base susmentionnée de génocide culturel, et en plaçant cette analyse au sein du continuum génocidaire ;
- et en établissant clairement les bases d'un effort international plus intense afin de renverser la tendance actuelle des politiques de destruction de la culture au Tibet.

En examinant les données historiques jusqu'à nos jours, en particulier les mesures et les comportements documentés des dirigeants communistes chinois successifs qui ont façonné, et qui continuent de façonner, la politique du Tibet, ce rapport s'attarde sur les aspects fondamentaux de la destruction culturelle au Tibet et sur la manière dont ils sont profondément ancrés dans la structure politique de la République populaire de Chine. Ce rapport souligne les responsabilités du gouvernement chinois, non seulement en tant qu'auteur d'abus commis à l'encontre des droits du peuple tibétain, mais également en tant que premier garant auto-proclamé des droits culturels des Tibétains. Le rapport démontre que l'Etat chinois n'a pas seulement failli à sa responsabilité de protéger le peuple tibétain et ses droits en vertu du droit chinois et du droit international, il a été le principal auteur des violations de ces droits. C'est dans les principaux domaines suivants que cette répression culturelle a été la plus visible et s'est fait le plus ressentir parmi les Tibétains :



**Atteintes à la religion.** Le gouvernement chinois s'est attaché à maîtriser le bouddhisme tibétain pratiqué par la grande majorité des Tibétains, et à le saper dès lors qu'il devient incontrôlable. Ces atteintes se sont manifestées par : une réglementation et un contrôle sévères des institutions religieuses ; des politiques visant à décourager les Tibétains lambda de se livrer à des pratiques religieuses ; des campagnes patriotiques d'enseignement, de propagande et politiques fondamentalement opposées aux principes de base du bouddhisme tibétain ; une manipulation des factions au sein du bouddhisme tibétain afin d'exacerber les divisions internes ; et une répression ouverte, notamment sous la forme d'attaques verbales contre les dirigeants religieux tibétains, l'humiliation en public, la détention, l'emprisonnement et la torture, les punitions collectives et l'assassinat de dirigeants et d'adeptes religieux.

**Imposition de politiques de développement économique inappropriées.** Les politiques chinoises ont ciblé les bergers tibétains, culturellement différents, en appliquant notamment des politiques de sédentarisation forcée, et en déployant des efforts de protection de l'environnement peu développés et mal mis en œuvre. Ces politiques et pratiques n'ont pas seulement privés les Tibétains de leurs moyens de subsistance, elles les ont également privé du lien intime qu'ils entretiennent avec la terre et l'environnement depuis des milliers d'années. L'Etat-parti chinois a appliqué des politiques de développement économique qui dépendent fortement de l'industrie extractive, des infrastructures et de la migration vers le Tibet d'un grand nombre de non-Tibétains. Ces politiques ont dépourvu les Tibétains de la possibilité de contrôler leur propre avenir et menacent d'en faire une minorité culturelle, voire démographique, sur leur propre terre.

**Atteintes à la vie culturelle intellectuelle et non religieuse des Tibétains.** Les politiques de l'Etat-parti chinois ciblant la vie culturelle intellectuelle et non religieuse des Tibétains englobent : la privation de tout un éventail de droits linguistiques, notamment le droit de développer et d'utiliser la langue tibétaine comme langue du commerce, de l'enseignement et de l'administration dans les espaces tibétains ; l'imposition de la langue chinoise et d'un pro-

gramme éducatif orienté pour les enfants tibétains, tout en leur refusant toute possibilité de développement et d'expression culturels ; le refus de publication et autre expression culturelle pour les auteurs de langue tibétaine dont les ouvrages contestent ou s'opposent au discours déterminé par l'Etat-parti sur le Tibet ; l'arrestation et la torture d'auteurs, d'artistes ou d'autres Tibétains qui s'expriment culturellement en contestant le discours déterminé par l'Etat-parti sur le Tibet ; et la « Disneyfication » de la culture tibétaine qui vise à la commercialiser, essentiellement au bénéfice des non- Tibétains.

**Discrimination vis-à-vis des Tibétains et délégitimisation de la culture tibétaine.** Les Tibétains ont toujours fait, sous le régime chinois, l'objet de pratiques discriminatoires fondées sur leurs origines ethniques, leur religion et leurs croyances politiques. Ils sont victimes de punitions officielles et d'ostracisme social en raison de l'expression de ces croyances. L'Etat-parti s'est engagé dans une politique permanente et un effort de propagande visant à qualifier la culture tibétaine d'arriérée qui doit être réhabilitée grâce à un processus de modernisation dirigé par l'Etat. Les politiques chinoises et la façon dont elles sont mises en œuvre affichent un mépris constant des droits humains et culturels des Tibétains. Il ne s'agit pas uniquement de violations individuelles ; au contraire, l'Etat chinois vise clairement les Tibétains en tant que groupe.

Le rapport fait état de preuves irréfutables selon lesquelles les politiques et les pratiques particulières et délibérées du gouvernement chinois actuel sont profondément enracinées et ont servi à exacerber une dynamique extrêmement instable sur le plateau tibétain. La dynamique actuelle, depuis au moins le mois de mars 2008, notamment les immolations et autres formes de protestation contre le régime chinois au Tibet, s'inscrit dans un contexte plus large qui devrait être considéré à la lumière des indicateurs que les experts en génocides ont identifiés comme des signes avant-coureurs des comportements préalables aux actes de génocide ou des comportements génocidaires. Parmi ces signes avant-coureurs, citons :



**Les antécédents d'actes de génocide.** A la suite de tentatives par le gouvernement tibétain de s'assurer un soutien international contre l'invasion chinoise et l'occupation du Tibet, et en réponse au caractère étendu, systématique et ciblé de la violence et de la destruction physique des années 1950, la Commission internationale des juristes (CIJ), un groupe de juristes internationaux basés à Genève, a rédigé deux rapports portant sur les preuves liées à la question du génocide au Tibet. Son rapport de 1960 établit que des « actes de génocide ont été commis au Tibet dans une tentative de destruction des Tibétains en tant que groupe religieux ». <sup>2</sup>

**La répression féroce et systémique de l'Etat.** Depuis 2008, Lhassa, ainsi que d'autres zones, ont été mises dans des situations sécuritaires équivalentes à la loi martiale. Les Tibétains du plateau ont connu un renforcement des restrictions de leurs droits à la liberté d'expression, au rassemblement et à la religion, de même que des rafles de civils à grande échelle, telles que celles qui ont lieu dans la zone de Ngaba depuis août 2011. Les tortures et les mauvais traitements des prisonniers tibétains sont cruels et endémiques, et des décès en détention sont à déplorer. Même si certaines de ces pratiques ont lieu en Chine, il existe une différence qualitative quant à la réponse de l'Etat-parti aux contestations et à l'expression culturelle et religieuse non réglemée au Tibet.

**Le conflit intercommunautaire.** Les violences intercommunautaires ne cessent d'illustrer l'exercice du régime communiste chinois au Tibet. La communauté chinoise exerce un monopole sur le pouvoir coercitif de l'Etat, et les autorités chinoises ont toujours réagi à la résistance largement non violente des Tibétains par une force disproportionnée et ont sans arrêt tenté de jeter le blâme sur les Tibétains dès lors que des actes de violence surviennent. Les relations entre les deux communautés sont actuellement tendues et la situation tend à empirer.

**La mobilisation le long des lignes de clivage communautaire.** La communauté chinoise contrôle les leviers du pouvoir politique et économique au Tibet, laissant les Tibétains contrariés et marginalisés. Les médias d'Etat ont accentué les

clivages communautaires par de la propagande anti-tibétaine, notamment des appels inquiétants à une « guerre des peuples » au Tibet. D'un point de vue historique, de tels clivages communautaires ont renforcé les risques de violence intercommunautaire – comme cela s'est produit à Lhassa en mars 2008 et lors des attaques des étudiants tibétains à Chengdu en décembre 2011. A ces occasions, le cycle de violence a connu une escalade rapide en suivant nettement les lignes de fracture ethniques, comme l'ont fait les réactions face à cet élan de violence.

**La législation discriminatoire injuste et les mesures associées.** Selon le discours historique de l'Etat-parti chinois, les Tibétains sont un peuple « arriéré » qui nécessite l'aide de la Chine pour se moderniser. Les politiques de « discrimination positive » de l'Etat chinois – celles visant à assister les individus, telles que les préférences en matière d'admission scolaire et les exceptions en matière de planification familiale, ainsi que l'aide financière forcée de province à province aux zones tibétaines – contribuent à faire apparaître les Tibétains comme des gens indolents et ingrats vis-à-vis de la largesse des Chinois. Après les manifestations de 2008, des pratiques discriminatoires ad hoc ont visé les Tibétains, certaines d'entre elles étant encore en vigueur.

**La propagande à caractère haineux.** Alors qu'il fait peu de doutes que les médias d'Etat chinois se sont multipliés ces dernières années, le discours dominant au sujet du Tibet reste figé et demeure la première source d'informations sur le Tibet pour la plupart des Chinois. Les discours de propagande de la Chine sur le Tibet varient de l'Orientalisme chauvin modéré aux tirades nationalistes virulentes. La propagande anti-Dalaï-Lama le qualifie de plus en plus de provocateur, notamment en le comparant à Hitler et en l'accusant de chercher à débarrasser le Tibet des Chinois par le biais de procédés de nettoyage ethnique dignes des Nazis.



**Les disparités économiques flagrantes.** Le régime chinois continue de dépendre fortement de la croissance économique, pilier essentiel de sa légitimité économique, y compris au Tibet, bien que nombre d'économistes considèrent que le niveau actuel et le modèle de croissance économique de la République populaire de Chine sont instables et non durables.<sup>3</sup> L'économie tibétaine est encore plus déséquilibrée. Elle repose énormément sur les subventions du gouvernement chinois, ce à quoi s'ajoutent les autres aspects de la migration de masse et la domination des Chinois au regard des opportunités économiques, ainsi qu'un détournement des modes de vie traditionnels grâce auxquels les Tibétains assuraient leur autosuffisance.

**Les autres facteurs de risque.** Deux types de division interne, tous deux présents dans le contexte tibétain, font historiquement partie des déclencheurs de comportement génocidaire les plus puissants : les différences religieuses entre les agresseurs et la victime qui servent à aliéner et déshumaniser les victimes ; et les luttes pour une plus grande autonomie, ou le déni du droit à l'autodétermination. Comme le montre clairement ce rapport, l'Etat-parti chinois a centré ses efforts sur la religion et en a fait la clé de son pouvoir sur le Tibet.

La question extrêmement litigieuse de la légitimité de la Chine au Tibet sert également de métadiscours à la répression culturelle chinoise, et est masquée par l'échec de la conception d'autonomie de l'Etat-parti chinois à traiter le désir des Tibétains d'accéder à l'autodétermination, en particulier dans la mesure où il s'agit de contrôler leur propre destinée culturelle. Le système d'autonomie, tel qu'il est pratiqué, est fondé sur une croyance selon laquelle l'Etat-parti chinois est mieux placé que le peuple tibétain pour déterminer ceux des aspects de la culture tibétaine qui doivent être conservés dans le cadre de son processus de modernisation du Tibet.

## RÉSILIENCE CULTURELLE ET HÉGÉMONIE CULTURELLE

Ce rapport met également en avant des histoires de Tibétains qui se battent pour leur culture de manière à la fois créative et dangereuse. Alors que nombre de ces expressions de résilience culturelle sont pleines d'espoir et potentiellement porteuses de transformations, certaines revêtent un aspect beaucoup plus sombre. Le fait que les attaques incessantes de la Chine envers la culture tibétaine ne soient pas parvenues à l'éradiquer complètement ou à la transformer en un musée banalisé de la culture est essentiellement dû à la ténacité et à la résilience culturelle du peuple tibétain.

Tandis que la dynamique de répression et de résilience a créé des tensions entre les peuples tibétain et chinois et les a aggravées, il ne s'agit pas là du destin prédéterminé de ces deux sociétés. Il existe une autre voie possible, bénéfique pour les deux peuples, mais qui va demander une réévaluation fondamentale de l'approche actuelle de la Chine vis-à-vis du Tibet. Dans le cadre de cette réévaluation, la Chine doit commencer par considérer la revendication des droits culturels par les Tibétains, y compris les droits liés au bouddhisme tibétain et au

Dalaï-Lama, non pas comme quelque chose qui lui est extirpée, mais plutôt comme un des éléments essentiels qui permettront d'aller de l'avant.

Etant donné le rôle que la Chine joue désormais et qu'elle aspire à jouer dans le monde, l'attitude du Parti communiste chinois à l'égard de la culture tibétaine a de sérieuses incidences qui vont au-delà du cadre tibétain. Ce rapport souligne les dangers que représente l'absence de contrôle des agressions culturelles commises par les Chinois envers les Tibétains, à un moment où le gouvernement chinois déploie de gros efforts pour façonner la culture chinoise chez lui et élargir son influence culturelle à l'étranger.

En réitérant le lien entre la tentative de destruction de la culture et l'utilisation d'actes de violence approuvés par l'Etat contre un peuple vulnérable, ce rapport invite les responsables politiques à agir sur les obligations de l'Etat et à régler ces violations des droits de l'homme de manière plus rigoureuse et systématique.



## RECOMMANDATIONS

**L'Etat chinois porte la responsabilité de la dévastation culturelle qu'il perpétue au Tibet. Ce rapport préconise un certain nombre de mesures qu'il peut prendre pour renverser le cycle négatif actuellement en cours. Parmi ces mesures :**

- cesser immédiatement les violations des droits de l'homme et du groupe, en particulier les violations visant la culture tibétaine et la religion, et les atteintes aux Tibétains en tant que groupe ethnique ;
- suspendre, puis modifier, via de véritables procédures de consultation avec les Tibétains, les politiques qui portent le plus atteinte à la culture tibétaine ;
- s'engager, auprès du Dalaï-Lama et ses représentants, à régler la crise que traverse actuellement le Tibet et mettre au point des solutions pour relever le système d'autonomie défaillant au Tibet ; et
- mettre en place des structures afin d'évaluer en toute indépendance la situation actuelle et les réponses politiques les mieux adaptées.

La communauté internationale a également un rôle évident à jouer pour faire face à cette situation et tenter de l'orienter dans une autre direction. Au-delà de la préservation de la culture unique du Tibet, la nature des attaques de la Chine soulève de graves inquiétudes. Pour les spécialistes de la prévention des génocides et de l'extermination, le comportement du gouvernement chinois au Tibet devrait retenir l'attention dans la mesure où il constitue un cas type significatif en matière de systèmes d'alerte précoces qui tentent de remédier aux comportements pré-génocidaires. Les recommandations d'ICT pour la communauté internationale sont les suivantes :

- reconnaître le danger du comportement pré-génocidaire au Tibet, et appeler les autorités chinoises à modifier leurs politiques au Tibet. Les pays qui partagent le même point de vue doivent utiliser tous les mécanismes bilatéraux et multilatéraux, y compris ceux destinés à prévenir les atrocités de masse, pour attirer l'attention et établir la responsabilité des Chinois lors des atteintes incessantes aux droits culturels et à l'identité des Tibétains.
- étendre le suivi de la situation au Tibet et développer les efforts des programmes afin de toucher et directement soutenir les communautés tibétaines. Continuer de plaider pour un meilleur accès au Tibet. Engager des actions ou intensifier les efforts pour établir une présence diplomatique à Lhassa, et élargir les circuits de surveillance existants.
- les agences compétentes des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent faire davantage pour reconnaître et prendre en compte les facteurs liés au potentiel de génocide culturel lors de leurs interventions en Chine et au Tibet. Les investisseurs et les donateurs intervenant dans des zones tibétaines doivent respecter un code de déontologie et des directives en matière de développement centrés sur des projets durables, soutenus par la communauté, qui intègrent les points de vue des Tibétains lors de la conception et de toutes les phases de mise en œuvre des projets.

---

#### Site de repeuplement de Darchen

Un site de repeuplement pour les nomades tibétains à Darchen dans la préfecture de Ngari (Ali en chinois) dans la Région Autonome du Tibet (RAT). Le déplacement des populations nomades tibétaines et leur réinstallation dans des villes et des villages menacent leur culture et mode de vie ancestral



# 2.

## Introduction

---



Le 16 mars 2011 - trois ans après que le Tibet eut connu les manifestations les plus importantes et les plus massives depuis des décennies, et plus de soixante ans après que la Chine eut « pacifiquement libéré » le Tibet – Phuntsog, un moine bouddhiste âgé de 20 ans, quitte le monastère de Kirti pour se rendre dans le centre de Ngaba (Aba en mandarin) à l'est du Tibet. Son habit de moine est imbibé de kérosène et lorsqu'il s'immole par le feu en scandant des slogans appelant à la longue vie du Dalaï-Lama, il ne reste pas assez de temps pour que quiconque puisse empêcher son geste. La police le plaque toutefois au sol en essayant d'éteindre les flammes. Des gens de la région viennent le protéger et réussissent à le ramener au monastère. Il décède à l'hôpital. Dans la soirée, la police armée du peuple (la PAP) verrouille le monastère de Kirti. La ville de Ngaba elle-même est rapidement envahie par les troupes de la PAP.

Au moment de la rédaction du présent rapport, 31 Tibétains au Tibet ont suivi l'exemple de Phuntsog - lequel avait suivi Tapey, un autre moine de Kirti qui s'était immolé en février 2009 – et se sont immolés par le feu

pour protester contre les conditions qu'ils estimaient intolérables, imposées par le pouvoir chinois au Tibet.<sup>4</sup> Parmi ces Tibétains figuraient d'autres moines, d'anciens moines du monastère de Kirti, des moines provenant d'autres zones du Tibet, des nonnes tibétaines, un lama réincarné, et plus récemment, des Tibétains laïcs, dont une mère de quatre enfants. Dans leurs derniers instants, ces Tibétains appelaient à la longue vie et au retour du Dalaï-Lama, tandis que d'autres réclamaient la liberté et l'indépendance pour les Tibétains. Les sites où ont eu lieu la plupart de ces immolations, les préfectures autonomes tibétaines de Ngaba et de Kardze, aujourd'hui province chinoise du Sichuan, sont traditionnellement aux premières lignes du conflit sino-tibétain en raison de leur proximité avec des zones habitées de tout temps par des Chinois. Le monastère de Kirti est l'un des plus grands monastères du Tibet. Cette institution vieille de 130 ans constitue un pôle majeur de l'enseignement bouddhiste dans l'est du Tibet. Les moines et les laïcs ont attribué les immolations à un sentiment de désespoir consécutif à la répression sévère des droits religieux et culturels, laquelle est

particulièrement intense depuis la vague de contestations à travers le Tibet en 2008, notamment dans le monastère de Kirti. Bien que la majorité des immolations aient eu lieu dans les préfectures autonomes tibétaines de Ngaba et de Kardze dans la province du Sichuan, elles se sont étendues à la Région autonome du Tibet et aux zones autonomes tibétaines des provinces de Qinghai et Gansu.

La réaction du gouvernement chinois face à ces difficultés sans précédent a consisté à intensifier la sécurité. Tout en constatant que ces zones étaient devenues le centre actuel de la résistance tibétaine contre l'autorité chinoise, Human Rights Watch a découvert que même avant les immolations, les dépenses par tête allouées à la sécurité dans ces deux préfectures étaient minimes en comparaison de ce qui était dépensé dans n'importe quelle autre préfecture de la Province du Sichuan. Les rapports en provenance de l'est du Tibet alors que la vague des immolations s'intensifiait pendant l'automne 2011 faisaient état d'un territoire et d'un peuple en état de siège. Trois moines accusés par les autorités chinoises d'« homicide volontaire » pour avoir assisté Phuntsog

furent condamnés à des peines de prison en août 2011<sup>5</sup>: ce fut la première utilisation connue par les Chinois des procédures judiciaires de cette manière. A la suite de l'immolation de Phuntsog, les autorités verrouillèrent le monastère de Kirti et des rapports indiquèrent que les autorités empêchaient la livraison d'eau et de nourriture au monastère, et qu'au moins 300 moines de Kirti étaient détenus en un lieu secret et soumis à de longs interrogatoires et à une « rééducation » par les forces de sécurité. La qualification des immolations par les autorités chinoises de « terrorisme déguisé » à la fin du mois d'octobre attisa les inquiétudes au sujet du transfert vers le Tibet des mesures anti-terreur extrêmement sévères qui avaient caractérisé la réaction de Pékin aux troubles sociaux de Xinjiang. Dans la capitale tibétaine de Lhassa, déjà fortement militarisée, située à des centaines de kilomètres de Ngaba et Kardze, la présence sécuritaire se développa à nouveau de manière considérable. En janvier 2012, les autorités chinoises annoncèrent que la Région autonome du Tibet était de nouveau fermée à tous les étrangers pendant au moins un mois, à compter



du Nouvel an tibétain, appelé Losar, jusqu'à fin mars.<sup>6</sup>

En analysant les causes de ces terribles événements, les Chinois retombèrent dans un schéma familier: attaquer le Dalai-Lama et l'accuser de la situation troublée au Tibet. Le ministère chinois des Affaires étrangères accusa le Dalai-Lama d'encourager les immolations après qu'il eut dirigé des prières pour les victimes sur sa terre d'exil de Dharamsala en Inde. Les responsables des affaires religieuses de la préfecture de Ngaba auraient exprimé leur « dégoût » auprès du chef en exil du monastère de Kirti, Kirti Rinpoche, l'accusant nommément, ainsi que d'autres en dehors du Tibet, d'être à l'origine de ces immolations. Alors que le nombre des immolations augmenta au cours de l'automne 2011, le discours du gouvernement prit une tournure bien plus sombre. Le 31 octobre, dans un éditorial des plus étonnants et des plus dérangeants, People's Daily, le journal porte-parole du Parti communiste chinois, compara le Dalai-Lama à David Koresh, le prétendu dirigeant messianique de la secte des Davidiens, et sembla présager un sort similaire au responsable religieux tibétain, allant jusqu'à invoquer

l'utilisation de tanks par le gouvernement américain lors de son assaut armé sur les Davidiens de Waco au Texas. Le 25 mars 2012, Xinhua, l'agence de presse officielle publia un article tiré du principal site Web tibétain, www.tibet.cn, qui accusait le Dalai-Lama de préconiser des politiques ayant pour objectif d'expulser les Chinois des zones tibétaines de la République populaire de Chine. « Les remarques du Dalai-Lama nous rappellent la cruauté des Nazis échappant à tout contrôle pendant la Seconde Guerre mondiale » indiquait le commentaire en ajoutant « Derrière les concepts du Dalai-Lama « d'Approche de la voie du milieu » et de « grande autonomie » se trouve en fait l'idée de séparation ethnique. Comme cela se rapproche de l'Holocauste perpétré par Hitler à l'encontre des Juifs! »<sup>7</sup> Les autorités intensifièrent elles aussi leur discours nationaliste à l'intention du public chinois national, promettant que le gouvernement « s'opposerait avec fermeté au séparatisme ethnique... protégerait résolument la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale, et s'opposerait fermement à tout pays qui invoquerait le motif du soi-disant problème tibétain

pour s'immiscer dans les affaires de la Chine. »

Les immolations qui ont eu lieu au Tibet à cette échelle en guise de protestation contre le pouvoir exercé par la Chine constituent sans aucun doute des événements sans précédent, mais la réaction de Pékin à cette progression spectaculaire et la répression qui a mené à cet état de fait ne représentent rien de nouveau. Il s'agit simplement du dernier chapitre en date de l'effort datant de plus de soixante ans du Parti communiste chinois visant à pacifier le Tibet et assimiler les Tibétains dans la République populaire de Chine (RPC). La nouvelle RPC a finalement justifié son invasion du Tibet en 1949-50 en le dépeignant comme un « enfer sur terre ravagé par l'exploitation féodale ». La RPC qualifia son invasion de projet rédempteur en faveur du peuple tibétain et de réalisation par le Parti communiste chinois de son propre rêve de réunification des territoires qui étaient censés appartenir à la Chine du fait qu'ils avaient été sous son emprise impériale du temps de son apogée. Les attaques perpétrées par l'Etat-parti chinois sur le Bouddhisme et la culture tibétains ne

sont pas uniquement des effets connexes de cet effort visant à édifier la nation, mais représentent davantage une arme centrale. C'est ce qu'il ressort clairement des campagnes idéologiques à répétition menées par l'Etat-parti chinois à l'encontre du Tibet depuis sa première invasion, les répressions postérieures à 2008 se perpétuant de nos jours. Etant donné la pléthore de moyens (humains, matériels, politiques et autres) dont dispose l'Etat-parti chinois pour réaliser ses objectifs d'assimilation à long terme au Tibet, la menace que constituent les attaques culturelles de Pékin contre le peuple tibétain est grave et mérite d'être pleinement examinée par ceux qui pensent que la continuité de la culture tibétaine vaut la peine d'être préservée.

L'utilisation de l'expression « génocide culturel » dans le cadre du Tibet remonte au moins aux années 1980. Elle fait suite aux constatations en 1960 de la Commission internationale des juristes selon lesquelles il existait une preuve suffisante à première vue que la RPC commettait au Tibet un génocide au sens de la Convention de 1948 sur le génocide.<sup>8</sup> En 1993, le Dalai-Lama utilisa



l'expression « génocide culturel » lors de son discours du 10 mars à l'attention du peuple tibétain :

*La situation au Tibet continue d'être sombre. L'ordre est à une répression impitoyable de la moindre opposition politique. L'agression démographique du Tibet à travers une politique de transfert de population se poursuit sans relâche, accroissant la marginalisation du peuple tibétain et l'assimilation de la manière de vivre tibétaine au système chinois. Un génocide culturel est en train d'être commis, délibérément ou non. Le Tibet, vieux pays situé sur le toit du monde, devient à grande vitesse une colonie chinoise.*

Cette définition de la situation par le dirigeant spirituel et national en exil du peuple tibétain a été depuis lors reprise par les sympathisants du sort des Tibétains. D'autre part, le gouvernement chinois a réfuté cette affirmation à la fois directement et par le biais d'intermédiaires, qui citent les nombreuses réalisations du régime chinois pour le Tibet, attribuant les changements

au Tibet à un processus de modernisation positif. Avec le temps, ce désaccord profond quant au degré de l'agression volontaire dont font preuve les autorités chinoises à l'encontre de la culture tibétaine est devenu un point de litige essentiel entre les dirigeants tibétains et chinois. Peu surprenant vu la gravité de l'accusation, le caractère intrinsèquement politique de cette question, et les restrictions sévères que les autorités chinoises ont imposées à ceux qui souhaitent analyser en toute indépendance l'évolution de la culture tibétaine depuis 1950.

Face à cette question très controversée, ce rapport étudie un large éventail de sources, dont des témoignages de Tibétains, des écrits d'universitaires tibétains, chinois et étrangers, des rapports de la Commission internationale des juristes et autres sources d'enquête, des conventions de droits humanitaires internationales, des ouvrages de divers organes des Nations Unies et des sources officielles chinoises. Le rapport présente la preuve irréfutable que les politiques et les pratiques de l'Etat chinois à l'égard de la culture tibétaine ont

violé les instruments internationaux majeurs relatifs aux droits de l'homme et renferment des éléments de génocide culturel. Alors qu'il est indéniable que les divers éléments de « génocide culturel » sont interdits par les droits de l'homme internationaux, ces éléments n'ont pas été officiellement reliés et reconnus comme une violation spécifique. Le caractère pérenne et grave de ces violations, ainsi que leurs effets dévastateurs sur les Tibétains, montrent bien que cette « faille juridique » doit être corrigée et qu'un cadre doit être élaboré autour du génocide culturel.

Ce rapport tente de faire avancer le débat sur le génocide culturel au Tibet : en établissant un niveau de référence du génocide culturel via une définition enracinée dans le discours juridique international classique ; en plaçant cette définition dans le discours académique et politique dynamique autour de la prévention du génocide et la Responsabilité de Protéger ; en présentant la destruction culturelle par les Chinois au Tibet comme

une étude de cas de la perpétration d'un génocide culturel ; et en demandant la mise en œuvre de mesures préventives et correctives par la communauté internationale. Ce faisant, ce rapport montre que la communauté internationale est tenue de se préoccuper de la situation au Tibet au titre de la défense des droits de l'homme ainsi que dans le cadre de la tendance globale vers le développement d'un régime plus complet visant à empêcher et combattre le génocide et les crimes y afférents.

Indépendamment du fait qu'il existe un régime juridique international en vertu duquel le gouvernement chinois est susceptible d'être accusé de génocide culturel, il est possible d'affirmer que la culture tibétaine est en cours de démantèlement aux niveaux les plus importants aux yeux des Tibétains et en cours de redéfinition par l'Etat chinois pour ses propres besoins. Vous trouverez ci-après les éléments principaux de l'analyse des politiques et pratiques chinoises au Tibet :



1. les points de vue exprimés – via des déclarations, des politiques et d'autres moyens – par les autorités chinoises concernant les éléments de la culture tibétaine ;
2. le traitement véritable des principaux indicateurs culturels de l'identité tibétaine, en particulier la religion (c'est-à-dire le bouddhisme tibétain) et la langue ;
3. l'élaboration et la mise en œuvre de politiques socioéconomiques s'appuyant sur l'effondrement des schémas culturels, des moyens de subsistance ou de la répartition ou la domination démographique au Tibet ou y menant inexorablement ;
4. la capacité des Tibétains à exercer un contrôle efficace sur leur propre destinée culturelle.

En examinant les données historiques jusqu'à nos jours, en particulier les mesures et les comportements documentés des dirigeants communistes chinois successifs qui ont façonné, et qui continuent de façonner, la politique du Tibet, ce rapport s'attarde sur les causes

sous-jacentes de la destruction culturelle au Tibet et sur la manière dont elles sont profondément ancrées dans la structure politique de la République populaire de Chine (RPC). En réitérant le lien entre la tentative de destruction de la culture et l'usage de violence approuvé par l'Etat contre un peuple vulnérable, que Raphael Lemkin a souligné en développant le concept de génocide<sup>6</sup>, ce rapport pousse la communauté internationale à reconnaître la gravité de la situation au Tibet et à mettre au point une réponse complète à cet égard avant que de tels abus ne conduisent à une situation irréversible.

Ce rapport souligne les responsabilités du gouvernement chinois, non seulement en tant qu'auteur de violations des droits de l'homme contre le peuple tibétain, mais également dans son rôle de premier garant des droits culturels des Tibétains : un rôle qu'il a essentiellement assumé avec force infractions. De l'immixtion active des autorités chinoises dans le système de réincarnation des lamas qui soutiennent une lignée spirituelle à la

persécution des artistes, écrivains et musiciens tibétains, dont la vision de la culture tibétaine diverge du discours officiel, ce rapport démontre que la Chine a délibérément manqué à ses obligations de base envers le peuple tibétain sous sa domination. Ce rapport met en avant le danger que représente l'absence de contrôle de l'agression culturelle des Chinois à l'égard des Tibétains à un moment où le gouvernement chinois cherche activement à façonner la culture chinoise chez lui et à étendre son influence culturelle à l'étranger.

Le rapport met également en relief les histoires des Tibétains qui, en dépit d'obstacles considérables, luttent pour leur culture par des voies à la fois créatives et dangereuses. Des moines morts à Kham et Amdo aux jeunes rappeurs tibétains dont les œuvres sont diffusées sur YouTube et son équivalent chinois, les Tibétains s'efforcent, de différentes manières, à revendiquer leur droit de propriété sur leur culture à l'intérieur du Tibet et au-delà de ses frontières. Tandis que nombre de ces expressions de résistance culturelle sont empreintes

d'espoir et potentiellement porteuses de changements, certaines revêtent un aspect bien plus sombre. Toutes représentent, à leur manière, un peuple résolument déterminé à préserver sa propre culture malgré les efforts d'un pouvoir dominant plein de ressources décidé à usurper ce pouvoir. En ne se centrant pas uniquement sur ce que la Chine fait pour détruire la culture tibétaine, mais en s'attardant également sur ce que les Tibétains font pour la sauver, le rapport établit qu'une autre approche est possible: une approche qui ne s'appuie pas sur l'usage et l'abus du pouvoir coercitif par un Etat qui s'applique à mettre en œuvre sa propre vision prétentieuse d'une culture au lieu de permettre à cette culture de se développer et de se moderniser intrinsèquement en fonction des préférences de ses propres acteurs.

**Le temple du Jokhang à Lhassa** - cette photo provient du rapport d'ICT «When the Sky Fell to Earth: The New Crackdown in Buddhism in Tibet»



# 9.

## Conclusion

---



Pendant plus de six décennies de gestion communiste chinoise au Tibet, un modèle indéniable de répression, de libération relative, de réaffirmation vigoureuse de l'identité culturelle par les Tibétains et de nouvelle répression a vu le jour. Avec le temps, chaque nouveau cycle de répression se construit sur les bases du précédent. Ainsi, les intervalles de libération sont moins significatifs tandis que la pression sur la culture et l'identité tibétaines se renforce. Ce modèle de répression de la culture tibétaine est ancré dans l'application régulière de mesures politiques qui privilégient les intérêts de l'Etat-parti chinois à ceux du peuple tibétain. Ces mesures politiques quant à elles prennent racine sur un ensemble de principes idéologiques et

nationalistes qui imprègnent la pensée des dirigeants chinois et se sont implantés dans la société.

Etant donné le rôle que la Chine joue et aspire à jouer dans le monde, ces aspects du Parti communiste chinois ont de sérieuses répercussions au-delà du contexte tibétain. De plus, au vu des tendances meurtrières que le Parti communiste a révélées au cours de son histoire, les mesures politiques au Tibet, menées par des impératifs d'assimilation et caractérisées par la déshumanisation des Tibétains, sont une préoccupation mondiale pour les personnes qui souhaitent empêcher les atrocités massives avant qu'elles ne surviennent. Sur les bases des preuves présentées précédemment dans les sections de ce rapport, il est évident

que les pratiques et mesures politiques chinoises au Tibet ont dramatiquement failli aux obligations nationales et internationales de la République Populaire de Chine auto-déclarée souveraine du peuple tibétain. L'Etat chinois n'a pas seulement failli à sa responsabilité de protéger le peuple tibétain et ses droits en vertu du droit chinois et international, il a été le principal violateur de ces droits.

La présence d'éléments de génocide culturel au Tibet concerne en priorité le destin du peuple tibétain mais il s'agit également d'une préoccupation globale. La perte potentielle que cette destruction culturelle représente pour l'humanité est significative et irréversible si elle devait survenir. La communauté

internationale doit reconnaître que cette destruction a lieu et est aux mains d'une nation qui cherche à devenir une grande puissance afin de dessiner les normes et institutions mondiales. Enfin, il existe de plus en plus de preuves que ces situations de génocide culturel représentent un indicateur d'une situation menant à des atrocités massives, ce qui constitue une raison importante pour des mesures de prévention. Le peuple tibétain, depuis sa position de grande vulnérabilité sous le leadership chinois, a toujours saisi chaque occasion pour affirmer ses droits en tant qu'arbitre authentique de sa propre culture et pour rejeter l'hégémonie culturelle chinoise au Tibet. Au nom de la gestion communiste chinoise, l'État-parti a emprisonné, battu, torturé et

tué des Tibétains en toute impunité, simplement parce qu'ils résistaient pour préserver leur identité culturelle. Aujourd'hui, les Tibétains continuent de résister au pouvoir grandissant de l'État chinois, et se battent en utilisant la pratique religieuse, le chant, la littérature, la protestation et même l'auto-immolation afin d'exprimer leur désir de définir eux-mêmes ce que signifie d'être Tibétain. Ils continuent de payer le prix de la résistance à l'État chinois, subissant l'emprisonnement, la torture voire pire... et pourtant, ils persévèrent. Pour ceux qui ont moins à perdre en s'exprimant au nom des Tibétains, la détérioration de la situation au Tibet et le courage des Tibétains qui continuent à résister doivent servir de source d'inspiration pour un appel à l'action.

#### Famille nomade marchant sur la route

Une image de la modernisation : des Tibétains marchent le long de la rue dans le Tibet oriental.

Sur le panneau de signalisation, les indications routières n'apparaissent qu'en chinois et reflètent l'utilisation croissante de la langue chinoise au Tibet et la marginalisation de la langue tibétaine.

Cette image provient du rapport d'ICT « Tracking the steel Dragon: How economic policies and the railway are transforming Tibet » (disponible sur le site [www.savetibet.org](http://www.savetibet.org)).



**Pour le gouvernement de la République Populaire de Chine :**

Une approche fondamentalement nouvelle est nécessaire au Tibet. Il existe à la fois des recommandations d'actions globales que le gouvernement chinois peut prendre pour aborder ses politiques défailtantes, et à la fois des étapes immédiates pour apaiser les tensions sur le plateau tibétain et assurer la protection de la culture tibétaine. Afin d'aborder les problèmes principaux de destruction culturelle au Tibet, ICT fait les recommandations suivantes aux autorités chinoises :

- Après la mise en place immédiate de mesures de rétablissement de la confiance, travailler avec les représentants désignés du Dalaï-Lama afin d'établir un dialogue plus large et plus substantiel à propos des menaces actuelles les plus sérieuses qui pèsent sur la culture tibétaine, y compris les mesures politiques chinoises sur la pratique et l'expression religieuse, l'éducation, la langue, la migration intérieure des non-Tibétains et le développement économique.
- Mener une évaluation indépendante des mesures politiques, législations et règles existantes qui influencent négativement la culture tibétaine, en faisant appel à l'expertise internationale et en intégrant une participation tibétaine. Cette évaluation doit mettre l'accent sur la politique sociale et économique, ainsi que sur les diverses dispositions du droit et l'administration de l'autonomie nationale, la gestion des prairies, l'éducation et l'environnement.
- Etablir un mécanisme tripartite incluant des représentants tibétains, des représentants chinois et des experts internationaux pertinents, y compris des représentants des agences internationales (ONU), afin de former des groupes de travail pour : le développement économique approprié à la culture et à l'environnement, la

préservation de la culture, la préservation de l'environnement, l'éducation bilingue et pour les minorités, un propre gouvernement autonome. Rendre publics les résultats de ces efforts et travailler à l'adoption des mesures politiques reflétant les recommandations de ces groupes de travail.

- Réévaluer les politiques de sécurité actuelles en réponse aux conflits ou protestations dans les zones tibétaines et, lorsque c'est possible, retirer la présence sécuritaire dans les zones tibétaines.
- Éliminer la pratique de placement de policiers et de cadres du parti dans les monastères et autres institutions religieuses et permettre l'autogestion de ces institutions par des autorités religieuses compétentes en vertu des règles en conformité avec les normes internationales de protection de la liberté de religion.
- Collaborer avec les institutions internationales compétentes, telles que la Banque Mondiale, la Banque asiatique de développement et le Programme de développement de l'ONU, afin de mener des évaluations indépendantes et transparentes sur les situations concernant l'environnement, le développement humain et les droits de l'homme, qui correspondent aux normes internationales pour les infrastructures planifiées et les projets industriels majeurs actuels dans les zones tibétaines. Rendre les résultats publics et impliquer les communautés tibétaines dans toutes les étapes de l'évaluation et des procédés de remédiation.<sup>9</sup>
- Travailler avec les communautés tibétaines et les entités internationales compétentes afin de développer un plan stratégique culturellement approprié pour la mise en place au Tibet de la campagne chinoise actuelle afin de renforcer la culture et étendre la production culturelle.



**Quant aux étapes immédiates et ciblées pour apaiser les tensions dans les zones tibétaines, les autorités chinoises doivent :**

- Retirer les forces de police et autres de tous les monastères et nonneries, suspendre les projets visant à installer de manière permanente des cadres du parti dans les monastères et toutes les campagnes d'éducation patriotique en cours, lancer des dialogues locaux avec la communauté tibétaine et les dirigeants religieux à propos des problèmes de sécurité, d'accès aux monastères et du niveau d'intervention officielle appropriée pour les questions religieuses.
- Retirer la présence sécuritaire hautement militarisée à Lhasa et dans les autres municipalités en faveur d'une approche plus orientée vers la communauté et qui respecte les droits fondamentaux des Tibétains.
- Cesser les attaques verbales et autres efforts de propagande contre le Dalaï-Lama ; accepter les efforts du Dalaï-Lama de s'engager dans un dialogue au sujet des immolations au Tibet ; permettre aux communautés tibétaines affectées par les immolations d'entendre les appels du Dalaï-Lama pour la paix et la fin des auto immolations;
- Ouvrir l'accès à toutes les zones tibétaines aux journalistes, diplomates – y compris les mécanismes spéciaux de l'ONU – et autres entités d'investigation qui peuvent décrire la situation actuelle et contribuer au développement des recommandations à long terme visant à atténuer les tensions, et s'engager à rouvrir le Tibet aux journalistes étrangers de manière permanente.
- Entreprendre un réexamen urgent des individus arrêtés dans toutes les zones tibétaines depuis mars 2008. Tous les cas présentant des violations de procédures seront soumis à une évaluation plus approfondie et une nouvelle audition/examen si nécessaire. Des investigations complètes seront faites pour les allégations de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant et si elles se vérifient, elles seront traduites en justice.

- Mettre fin aux obstacles politiques et administratifs formels et informels à l'encontre des Tibétains pour recevoir des documents de voyage, y compris les restrictions de voyage intérieur pour les moines et les pratiques actuelles liées au refus ou au retard d'émission de passeports pour les Tibétains.
- Annoncer la suspension de « l'ordonnance de l'Etat numéro 5 : mesures de gestion de la réincarnation des Bouddhas vivants dans le bouddhisme tibétain » de l'Administration de l'Etat pour les affaires religieuses qui codifie l'affirmation de contrôle inappropriée de l'Etat-parti chinois sur la procédure de reconnaissance des lamas réincarnés, et annoncer un moratoire sur la promotion de nouvelles mesures politiques et juridiques qui répriment le droit des bouddhistes tibétains à la liberté d'expression religieuse.
- Suspendre les projets d'infrastructures majeurs dans les zones tibétaines et imposer un moratoire sur la sédentarisation des nomades tibétains déplacés sous prétexte d'initiatives de développement ou de protection environnementale, sous réserve d'une évaluation indépendante, y compris une révision juridique, des mesures politiques qui requièrent ou ont pour effet un déplacement ou une relocalisation, une perte de droits de propriété ou l'abattage forcé du bétail.
- Suspendre toute initiative qui réduit ou supprime l'enseignement de la langue tibétaine dans les écoles des zones tibétaines.
- Mettre fin à la censure ciblée des écrivains, artistes et autres acteurs culturels tibétains, dans les médias papiers ou électroniques, et particulièrement au ciblage de l'expression culturelle vernaculaire tibétaine.
- Suspendre tout projet de construction ou de développement qui aurait pour conséquence la destruction ou des préjudices aux sites historiques tibétains, y compris, et ce de manière non exhaustive, les monastères, les stupas, les murs de mani et les monuments classiques de l'architecture tibétaines bien conservés. S'assurer



que toute nouvelle construction dans les zones tibétaines soit entreprise avec une véritable contribution des Tibétains à propos des motifs architecturaux et des techniques de construction appropriées à la zone.

- Appliquer les exigences en matière d'enregistrement de population qui empêchent les non-Tibétains de changer leur hukou pour des zones autonomes tibétaines. Suspendre tous les programmes et projets qui comprennent un élément de recrutement ou de relogement de non-Tibétains dans les zones autonomes tibétaines, sous réserve d'une évaluation approfondie de la nécessité et de l'adéquation des immigrations proposées.

#### **Pour les autres gouvernements et la communauté internationale :**

Le Dalai-Lama a souvent écrit que la perte de la culture tibétaine n'était pas seulement une perte pour le peuple tibétain mais également une perte pour le monde entier. La communauté internationale encourage une approche différente au Tibet et insiste sans cesse sur le fait que l'approche actuelle n'est pas seulement peu judicieuse mais elle est en plus une barrière fondamentale aux aspirations de leadership mondial de la Chine. Ainsi, la Campagne Internationale pour le Tibet fait les recommandations suivantes sur la manière dont la communauté internationale et les Etats nationaux peuvent aborder les éléments du génocide culturel au Tibet :

- Les gouvernements concernés doivent prendre des actions communes immédiates afin de persuader le gouvernement de la République Populaire de Chine de la nécessité de cesser ces politiques et pratiques qui aggravent les tensions intra-communautaires au Tibet.
- Les gouvernements concernés doivent reconnaître que la situation au Tibet est un exemple continu de violations systématiques et massives des droits humains qui cible la culture, la religion et l'identité tibétaines et qui révèle des éléments de génocide culturel et des facteurs de risques présents lors d'un génocide conventionnel. Les gouvernements doivent utiliser ce langage dans les observations générales ainsi que lors de leurs interventions auprès des officiels chinois.

- Les gouvernements nationaux doivent coordonner leurs efforts avec les autres pays partageant les mêmes valeurs et se soutenir les uns les autres en appelant explicitement le gouvernement chinois à aborder ces politiques à l'égard des zones tibétaines qui sont les causes fondamentales des tensions constantes et qui menacent la culture unique, la religion et l'identité du peuple tibétain. Dans les contextes bilatéraux et multilatéraux, les gouvernements doivent inclure, dans leurs déclarations sur la situation au Tibet, une référence spécifique et mettre l'accent sur les politiques chinoises qui heurtent la culture, la religion et l'identité tibétaines.
- En particulier, le coordinateur spécial des Etats-Unis pour les problématiques tibétaines doit travailler avec le nouveau Conseil de Prévention des Atrocités du gouvernement américain afin de s'assurer que la situation tibétaine est sur leur liste de surveillance. Le bureau du coordinateur spécial doit être le point central pour la collecte d'informations et la surveillance de la situation au Tibet ainsi que pour les efforts diplomatiques américains pour que les pays partageant les mêmes valeurs s'engagent dans des actions coordonnées.
- Les principaux gouvernements donateurs, y compris la Commission Européenne, doivent maintenir et, si possible, élargir leur aide / programme axée sur les Tibétains, y compris : le soutien aux médias en langue tibétaine; le soutien de l'assistance au développement durable et culturellement approprié à l'égard des communautés tibétaines; des programmes de développement et d'échange de culture et d'éducation pour les Tibétains du Tibet et en exil; le soutien à la stabilisation de la communauté de réfugiés tibétains, principalement au Népal; et un dialogue régulier avec les représentants authentiques tibétains, y compris, et ce de manière non exhaustive, le Kalon Tripa élu de l'Administration centrale tibétaine, le Dalai-Lama et ses représentants. Les donateurs doivent établir des principes juridiquement contraignants afin de régir l'aide au développement officielle conduite dans les zones tibétaines.<sup>10</sup>
- Les partenaires bilatéraux doivent prendre des mesures pour intégrer les Tibétains dans leurs activités générales



d'éducation, de culture et de développement en Chine. Cela peut comprendre, par exemple : des opportunités accrues pour les étudiants, artistes, écrivains et acteurs tibétains de participer aux activités d'échange culturel et de bourses scolaires ; un niveau déterminé de participation tibétaine dans les réunions appropriées, échanges et délégations; et l'intégration de perspectives tibétaines dans les dialogues bilatéraux avec la Chine à propos des droits de l'homme, de la primauté du droit, de l'environnement, des soins de santé, de l'éducation et d'autres problèmes concernant la situation au Tibet.

- Les pays concernés doivent charger leurs ambassades et consulats d'étendre leurs activités aux communautés tibétaines et de surveiller la situation au Tibet, y compris en désignant une personne de contact spécifique en charge des questions tibétaines dans la section politique de l'ambassade. Les Etats-Unis, en particulier, doivent poursuivre avec vigueur leur objectif de longue date d'établir un consulat à Lhasa. Sur base de l'initiative américaine, l'UE et les autres doivent entamer des négociations avec la Chine pour établir des consulats à Lhasa.
- Les diplomates, y compris les représentants d'organisations multilatérales, et les journalistes doivent continuer à chercher un accès aux zones tibétaines jusqu'à atteindre ce but, en vertu du principe de réciprocité qui permet aux diplomates et journalistes chinois de bénéficier actuellement d'un accès relativement ouvert et de voyages non limités dans les pays où ils se trouvent.
- Les différents organes et agences thématiques des Nations Unies – y compris l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le fonds international de développement agricole (FIDA), des organes conventionnels pour différents instruments en matière des droits de l'homme et le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies et ses mécanismes spécifiques – doivent

prendre des initiatives spécifiques pour aborder les aspects pertinents de la répression culturelle pendant leurs mandats.

- Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) doit ajouter un nouveau pilier Tibet à son actuel groupe d'études CAD en Chine afin de discuter avec les homologues chinois de l'application dans le contexte tibétain des: meilleures pratiques en matière de modèles de développement participatifs et basés sur la communauté pour les minorités – y compris les problèmes tels que l'éducation de la minorité, les politiques sur les langues et la conservation culturelle; les meilleures pratiques internationales en matière de préservation et de restauration de l'environnement, la gestion des terrains et l'éco-tourisme.
- Les investisseurs privés étrangers au Tibet doivent faire un effort particulier pour adopter les meilleures pratiques mondiales, en allant au-delà des exigences techniques des lois locales pour être conforme aux valeurs mondiales émergentes et aux attentes d'un comportement d'investisseur socialement responsable. Les investisseurs doivent faire référence au guide des activités de développement économique au Tibet développé par l'Administration centrale tibétaine (copies disponibles sur demande en contactant [ecodesk@gov.tibet.net](mailto:ecodesk@gov.tibet.net) ).

---

#### Fête nationale, Lhassa

Une image provenant d'un media officiel chinois montrant des membres du Gouvernement de la Région Autonome du Tibet, des membres du Parti et des militaires devant le Palais du Potala à Lhassa durant une cérémonie de levée du drapeau, le 1er octobre 2008.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- <sup>1</sup> *La Commission internationale des juristes a estimé en 1960 que des « actes de génocide avaient été commis au Tibet dans une tentative de détruire les Tibétains en tant que groupe religieux... »*, Commission internationale des juristes, *Tibet and the Chinese Peoples's Republic, a Report to the International Commission of Jurists by its Legal Inquiry Committee on Tibet*, (Geneva: International Commission of Jurists, 1960), p. 346.
- <sup>2</sup> *Commission internationale des juristes, Tibet and the Chinese Peoples's Republic, a Report to the International Commission of Jurists by its Legal inquiry Committee on Tibet*, (Geneva: International Commission of Jurists, 1960), p. 346.
- <sup>3</sup> Sam Riley, « *China growth "unsustainable" cautious expert* », 17 août 2011, [top100funds.com](http://top100funds.com).
- <sup>4</sup> *Campagne internationale pour le Tibet*, « *Self-Immolation Fact Sheet* », disponible sur [www.savetibet.org/resource-center/maps-data-fact-sheets/self-immolation-fact-sheet](http://www.savetibet.org/resource-center/maps-data-fact-sheets/self-immolation-fact-sheet)
- <sup>5</sup> *Human Rights Watch, China: End Crackdown on Tibetan Monasteries*, 12 octobre 2011 ; disponible sur <http://www.hrw.org/news/2011/10/12/china-end-crackdown-tibetan/monasteries>
- <sup>6</sup> *ICT*, « *Monks imprisoned for 10-13 years following self-immolation by Kirti monk* », 31 août 2011, [www.savetibet.org/media-center/ict-news-reports/monks-imprisoned-10-13-years-following--self-immolation-kirti-monk](http://www.savetibet.org/media-center/ict-news-reports/monks-imprisoned-10-13-years-following--self-immolation-kirti-monk)



- <sup>7</sup> *Global Post, Tibetan Monks sentenced in Self-Immolation Case*, 30 août 2011 ; disponible sur <http://www.globalpost.com/dispatch/news/regions/asia-pacific/china/110830/china-tibet-monks-self-immolation>
- <sup>8</sup> *ICT*, « *Protests, tensions escalate in Ngaba following self-immolation of monk: Kirti monastery under lockdown* », 11 avril 2011, disponible sur [www.savetibet.org/media-center/ict-news-reports/protests-tensions-escalate-ngaba-following-self-immolation-monk-kirti-monastery-under-lock](http://www.savetibet.org/media-center/ict-news-reports/protests-tensions-escalate-ngaba-following-self-immolation-monk-kirti-monastery-under-lock).
- <sup>9</sup> *En plus de ces recommandations générales, ICT fait également référence à des recommandations spécifiques traitant de la réimplantation et des moyens d'existence tibétains dans le rapport d'ICT, Tracking the Steel Dragon*, pp. 251-254 (2008).
- <sup>10</sup> *Voir, p.e., les principes pour les zones tibétaines exprimés dans le Tibetan Policy Act de 2002, section 616, Droit public 107-228 (converti en loi le 30 septembre 2002)*, disponible sur : [www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW.../pdf/PLAW-107publ228.pdf](http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW.../pdf/PLAW-107publ228.pdf).



1825 Jefferson Place, NW  
Washington, DC 20036  
T +1 202 785 1515  
F + 1 202 785 4343  
E [info@savetibet.org](mailto:info@savetibet.org)

**ICT-Europe**  
Vijzelstraat 77  
1017HG Amsterdam  
The Netherlands  
T +31 (0)20 3308265  
F +31 (0)20 3308266  
E [icteurope@savetibet.nl](mailto:icteurope@savetibet.nl)

**ICT-Germany**  
Schönhauser Allee 163  
10435 Berlin  
Germany  
T +49 (0)30 27879086  
F +49 (0)30 27879087  
E [info@savetibet.de](mailto:info@savetibet.de)

**ICT-Brussels**  
11, Rue de la Linière  
1060 Brussels  
Belgium  
T +32 (0)2 6094410  
F +32 (0)2 6094432  
E [info@savetibet.eu](mailto:info@savetibet.eu)

**ICT-UK**  
6 Winchester Walk  
London SE19AG  
England  
T 44 55 31489214  
E [info@ictibet.co.uk](mailto:info@ictibet.co.uk)